

**OBJET** : ABANDON DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION N°2  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE  
DE BOËN-SUR-LIGNON

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 4 mars 2025 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 11 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20250317-20250311\_CC\_D09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025  
Publication : 19/03/2025

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Marie-Pierre BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Jean-Marc BEYSSAC, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Adeline BOURSIER, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Stéphanie CHAPTUT, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Thierry MALHIÈRE, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Ghyslaine POYET, Robert REGEFFE, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Julien RONZIER, Christian SOULIER, Elodie THEVENET, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Hervé PEYRONNET par Thierry MALHIÈRE, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs** : Abderrahim BENTAYEB à Gérard VERNET, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Pierre CONTRINO à Jean-Paul FORESTIER, Jean-Marc DUMAS à Julien DEGOUT, René FRANÇON à Ghyslaine POYET, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Pierre GIRAUD à Claudine COURT, Nicole GIRODON à Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Alain LAURENDON à Pascale PELOUX, Frédéric PUGNET à Frédéric MILLET, Patrick ROMESTAING à Christophe BAZILE, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Yves MARTIN

**Absents** : Alféo GUIOTTO, Thierry MISSONNIER

**Secrétaire de séance** : Patrice COUCHAUD

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	109
Nombre de membres suppléés :	7
Nombre de pouvoirs :	17
Nombre de membres absents :	2
Nombre de votants :	126

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-48 relatifs à la procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU) ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R153-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L103-2 à L103-7 relatif à la concertation ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L121-15-1, L121-16 et R121-19 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2018 approuvant le plan local d'urbanisme de Boën-sur-Lignon ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2023 approuvant la procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Boën-sur-Lignon ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 prescrivant le lancement de la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme de Boën-sur-Lignon ;

Vu la décision de la MRAE Auvergne Rhône-Alpes n°2023-ARA-AC-2963 du 16 mars 2023 imposant la réalisation d'une évaluation environnementale ;

Le plan local d'urbanisme de la commune de Boën-sur-Lignon a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 10 juillet 2018. Une première procédure de modification a été lancée le 25 février 2020 visant à modifier l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de la zone économique de Champbayard en cohérence avec la modification du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concertée (ZAC) menée en parallèle, et à corriger des erreurs matérielles du règlement écrit et issues de la numérisation.

Compte tenu des demandes régulières d'implantation de nouvelles entreprises sur la commune de Boën-sur-Lignon, et du peu de foncier économique encore disponible dans la

zone d'activité de Champbayard, il était nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUe située en continuité Ouest de la ZAC. L'ouverture de cette zone nécessitait une nouvelle modification du PLU, dans les conditions prévues par les articles L153-41 et suivants du code de l'urbanisme.

Cependant, les études environnementales réalisées sur le secteur de projet ont révélé la présence de zones humides. Au regard des contraintes environnementales impactant de manière significative les possibilités d'aménagement du secteur de projet, il est proposé de ne pas poursuivre la procédure de modification n°2 du PLU.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- abandonner la procédure de modification n°2 du PLU de Boën-sur-Lignon ;
- préciser que conformément au code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet des mesures de publicité en vigueur.

Après en avoir délibéré par 125 voix pour et 1 voix contre, le conseil communautaire :

- abandonne la procédure de modification n°2 du PLU de Boën-sur-Lignon ;
- précise que conformément au code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet des mesures de publicité en vigueur.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 11 mars 2025

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,